



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE
L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par :

dossier n°153

DREAL Grand Est/UD68

Affaire suivie par :

Ref : 0006703201_GREVILLOT_2026_02_24_1510_Suites

Colmar, le 18 mai 2026

Notifié par courriel à :

Monsieur le directeur,

Le service des installations classées m'a rendu compte de l'inspection du 24 février 2026, dont il vous a communiqué une copie du rapport de visite. Celle-ci portait sur le respect des prescriptions de l'arrêté du 9 avril 2025 portant mise en demeure à votre société. Les constats effectués au cours de cette inspection révèlent que vous vous êtes mis en conformité avec l'arrêté précité.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet
pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

SIGNÉ

Augustin CELLARD

Copie : sous-préfecture d'Altkirch

SCI GREVILLOT
47 rue Principale
68210 HECKEN